



# FEDERATION MALAGASY DE FOOTBALL COMMISSION ELECTORALE NATIONALE

DECISION n° 026 /FMF/CEN/23

Portant réorganisation de l'élection de la ligue  
ATSINANANA

## LA COMMISSION ELECTORALE

Vu les Statuts de la FIFA et de la CAF,

Vu le Statut de la FMF et son règlement d'application,

Vu le Code électoral de la FMF en date du 13 Mars 2023, approuvé par la FIFA et l'AGO en date du 04 Mars 2023,

Vu la décision n°001/FMF/23 portant nomination des membres de la Commission électorale de la FMF,

Vu la décision n° 002/FMF portant nomination des membres de la Commission de recours à la Commission électorale de la FMF,

Vu les prérogatives de la CEN en matière de désignation de ses « représentants dûment mandatés » pour l'organisation des élections au niveau des ligues et des sections ;

Vu le principe d'indépendance de la CEN,

Vu les PV des élections établis par les délégués électoraux ;

Vu la décision N° 035/23/ComRec/Elec du 23 août 2023 ;

La majorité des membres,

**DECIDE :**

**Article 1** : L'élection de la ligue ATSIANANA est réorganisée à la date du dimanche 27 août 2023.

**Article 2** : L'élection sera dirigée par la Commission Electorale Nationale.

**Article 3** : La présente décision entre en vigueur à compter de la date de sa signature.

Antananarivo, le 24 août 2023



La présidente

*[Signature]*  
RALAVARISOA Beby Fabienne